



INSCRIPTION Année scolaire 2026 – 2027

L'inscription ne sera validée qu'avec un dossier d'inscription complet

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Portable :

Personne à prévenir en cas d'urgence : NOM

Téléphone.....

Courriel :

Date de Naissance :

L'adhésion – 15 € - est obligatoire pour tout pratiquant (e), pour l'année scolaire, ne peut être proratisée.
Les tarifs comprennent : 1 cours hebdomadaire, et l'atelier bâton de santé mensuel.

Je m'inscris pour : **(entourer le ou les cours choisi(s))**

JOUR DE L'ACTIVITE (hors vacances scolaires)	ACTIVITE	TARIF Pour l'année	LIEUX	TARIF AU COURS
LUNDI 18h/20 h	DAO YIN QI GONG	250 €	Salle Chateaubriand 2 Rue de St Malo TOURS NORD	12 €
MERCREDI 18h/20h	DAO YIN QI GONG	250 €	Salle Charcot – 21 Rue Costes et Bellonte TOURS	12€
JEUDI 13h30/15h	TAI CHI CHUAN	250 €	Salle du Parvis 7 Rue T. Lautrec TOURS	12 €
DIMANCHE (1 fois/mois 10h/12h)	BATON DE SANTE	150 € Si seule activité	Lieu communiqué sur ARURA.fr	Si atelier bâton seul : 20 €/cours
DIMANCHE (1 fois/mois) 10h/12 h	BATON DE SANTE	Compris dans tarif QI GONG et TAI CHI CHUAN	Lieu communiqué sur ARURA.fr	

Possibilité de bénéficier d'un tarif spécifique si les deux activités (Dao Yin Qi Gong et Tai Chi Chuan) sont pratiquées, nous consulter.

MONTANT TOTAL DE L'INSCRIPTION : Adhésion + cours =

Etablir un chèque séparé pour l'adhésion, le solde peut être réglé en 3 chèques encaissés au 15 novembre, 15 Janvier et 15 mars.

Comment avez-vous connu l'ARURA ?



DOCUMENTS A FOURNIR :

☐ Pour une première inscription :

- Certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du QI GONG – TAI CHI CHUAN. **A fournir dès le 2^{ème} cours (afin de garantir votre couverture par l'assurance de l'association).**

☐ Pour une réinscription :

- Certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du QI GONG – TAI CHI CHUAN, **si une réponse OUI est faite au questionnaire de santé (en application de la nouvelle législation).**

- ☐ Une photo, si première inscription.

A VALIDER :

☐ J'atteste sur l'honneur que je réponds **NON** à toutes les questions posées par le **QUESTIONNAIRE DE SANTE**.

L'association sportive informe ses adhérents (es) de l'obligation que présente la souscription personnelle d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer, ainsi que leur responsabilité civile, comme prévu dans les articles [L231-2](#) et [L321-4](#) du Code du sport.

☐ J'atteste sur l'honneur **bénéficier d'un contrat d'assurance garantissant ma responsabilité civile et individuelle.**

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

☐ Dans le cadre des droits et libertés de diffusion publicitaire, **j'accepte** d'être pris (e) en photo, filmé (e), enregistré (e) lors de cours, de stages et ou autres manifestations publiques. **J'accepte** la publication et la diffusion de mon image sur tout document imprimé. **J'accepte** que mes commentaires formulés soient diffusés sur les réseaux sociaux.

☐ Dans le cadre des droits et libertés de droit de diffusion publicitaire, **je refuse** d'être pris (e) en photo, filmé (e), enregistré (e) lors de cours, de stages et ou autres manifestations publiques. **Je refuse** la publication et la diffusion de mon image sur tout document imprimé. **Je refuse** que mes commentaires formulés soient diffusés sur les réseaux sociaux.

☐ J'accepte d'être inscrit (e) au courrier électronique du site de l'association afin de recevoir les informations concernant les activités. Option recommandée.

Date :

Signature :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ASSOCIATION « ARURA »

La lecture et acceptation du règlement intérieur sont à valider sur le bulletin d'inscription.

1 - Enseignement : L'association enseigne les arts internes, énergétiques d'origine asiatique et organise des stages de perfectionnement. L'apprentissage est personnel et ne doit pas être diffusé.

2- La pratique des activités proposées : Chaque personne a droit à un cours d'essai. A l'issue de ce cours, son choix effectué, elle aura la possibilité de s'inscrire ou non.

3- Adhésion : Le montant de l'adhésion pour la saison, est fixé à 15 euros (non proratisable) hors coût de l'enseignement. Pour accéder aux différentes prestations de l'association, la personne doit remplir un dossier d'inscription et s'acquitter du montant de l'adhésion.

Le dossier d'inscription comprend :

- a) Une fiche d'inscription
- b) Un certificat de non contre-indication à la pratique de la discipline concernée, OBLIGATOIRE dès le deuxième cours, pour une première inscription.
- c) une photo pour une première inscription.
- d). Pour un renouvellement d'inscription, un certificat médical est OBLIGATOIRE, si une réponse « NON » est faite à l'une des questions du questionnaire santé.

Pour les personnes adhérentes l'année précédente, l'inscription se fait via HELLO ASSO avec le lien transmis.

L'absence au cours n'entraîne pas de remboursement, sauf cas de force majeure, validé par le bureau.

4 - Cotisation : Le paiement total de l'inscription s'effectue avec la fiche d'inscription dûment remplie. L'adhérent (e) a la possibilité de régler en trois fois en 3 chèques encaissés au 15 novembre , 15 Janvier et 15 mars.

5- Durée des cours : Les cours s'alignent sur le calendrier scolaire – Zone B. Durant les congés scolaires, les cours ne sont pas assurés, sauf cas exceptionnel.

6- Code d'éthique : Le respect, l'écoute, la bienveillance, la pratique assidue sont requis. Toute attitude déviante aux valeurs énoncées, entraîne une exclusion des cours. Dans ce cas, aucun remboursement, ni indemnité de quelque nature que ce soit ne seront versés. **Le téléphone doit être éteint pour la durée du cours.**

7- Diffusion – Droit à l'image :

- a) L'enregistrement de quelque manière que ce soit des cours et des stages est interdit. La sanction adaptée et l'exclusion temporaire ou définitive de l'association seront appliquées
- b) Dans le cadre de la protection des personnes concernant les libertés et les droits de chacun, l'association demande aux adhérents (es) s'ils (elles) souhaitent ou non être pris (es) en photos, filmées (ées) enregistrés (ées) lors de cours, stages ou manifestations diverses. Les photos peuvent entrer dans le cadre de publications effectuées par l'association pour la promotion de ses activités sur différents supports. Les adhérents (es) autorisent ou non la publication et la diffusion de leur image, leurs commentaires sur les supports publicitaires (prospectus, sites internet, réseaux sociaux, etc. (cf Fiche inscription)).

8- Les enseignants ne peuvent être enregistrés ou filmés sans leur accord.

9 – Collecte des données personnelles: La collecte des données personnelles des adhérents (es) est nécessaire pour la gestion de l'association et la transmission d'informations relatives à son activité. Elles ne font l'objet d'aucune transmission à but lucratif ou commercial.